

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 26 mars 2025

Mercredi 26 mars 2025 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET, M. ROCHE Denis, M. DORCHIES Sébastien et M. MILLION Julien.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine, M. MANNEVILLE Raphael et Mme COUPERIER Julie qui a donné procuration à Mme VILLENEUVE Catherine.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 19 mars

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 19 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Choix des entreprises pour la réhabilitation de l'ancienne école

Ar Ter Architecture a étudié et analysé les différentes offres reçues lors de la mise en place du marché public. Le cabinet présente les offres et font un compte rendu sur les propositions reçues.

Le cabinet transmettra un tableau avec toutes les offres et les propositions retenues pour le prochain Conseil qui aura lieu mercredi 9 avril 2025.

3. Demande de subvention du Foyer Rural

Mme Alice CHALARD, présidente du foyer rurale, propose une animation pour la fête du village. 6 accordéonistes (3 adultes, 3 jeunes) viendraient animer la fête en déambulation, au lieu de 1700 € cela coûterait 850 €. Le foyer est prêt à prendre 450 € et demande si la commune peut prendre en charge les 400 € restant. Le Conseil décide de prendre en charge les 400€ restant.

La séance a été levée à 20h00

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL

